

COMMENT CONSTITUER VOTRE DOSSIER

Votre dossier doit comporter les documents suivants :

- Contrat d'accueil en 2 exemplaires
- Charte de fonctionnement [Document 1]
- Autorisation pour venir chercher un enfant [Document 2]
- Autorisation pour rentrer seul [Document 3]
- Acceptation du règlement intérieur - Accord de publication de photos
Renseignements pour sorties piscine [Document 4]

- Fiche sanitaire de liaison dûment complétée et signée en **deux exemplaires**
 - Copie du carnet de vaccination en **deux exemplaires**
 - Certificat médical en cas d'allergie alimentaire ou d'intolérance

-  Justificatif de domicile de – 3 mois
-  Attestation d'assurance (Responsabilité Civile)
-  Attestation d'employeur ou d'inscription à Pôle Emploi (pour chaque parent)
-  Copie de l'Avis d'Impôt 2017 sur le revenu 2016
-  Décision de justice fixant les modalités d'exercice de l'autorité parentale et d'hébergement de l'enfant (en cas de séparation des parents)

Les dossiers sont à déposer complets

au plus tard le lundi 16 avril, 18h

Exclusivement à la Maison de l'Enfance

Avant de déposer votre dossier, assurez-vous d'avoir bien complété et signé tous les imprimés et joint tous les documents demandés.

Aucun dossier incomplet ou mal renseigné ne sera enregistré

TRES IMPORTANT : les capacités d'accueil étant limitées, toutes les demandes d'inscription ne pourront être satisfaites. Les places seront attribuées en fonction des critères de priorité.

Vous recevrez un courrier stipulant l'inscription définitive de votre enfant, après le 15 mai.